

LE RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

1. La stratégie et les actions de la collectivité départementale en matière de développement durable

1.1. Au regard de la lutte contre le changement climatique

Vers une collectivité exemplaire :

L'engagement de la collectivité vers une démarche exemplaire de lutte contre le changement climatique s'illustre avec son engagement dans l'"Opération 10:10", une campagne volontaire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour cela, la collectivité calcule ses émissions sur trois sites : l'Hôtel du département, bâtiments "Michel de l'Hospital" et "Savaron" au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 afin d'estimer la baisse de ses émissions. Cette opération est la préfiguration du Plan Climat-Énergie Territorial. D'ici au 31 décembre 2012, la collectivité doit en effet mesurer les émissions de GES liées l'ensemble de ses bâtiments, aux déplacements de ses agents et de ses élus et à ses consommations diverses. Elle va également engager l'évaluation des émissions de GES liées aux activités de son territoire.

Mais déjà, les actions du volet interne de l'Agenda 21 du Conseil général du Puy-de-Dôme ont permis de réaliser des progrès dans la lutte contre le changement climatique. Ces actions vont dans le sens d'une maîtrise des consommations au sein de l'institution, avec une optimisation de l'éclairage des bureaux et une réduction de la consommation d'eau. Elles sont également axées sur le développement des énergies renouvelables avec, par exemple, l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'Hôtel du Département, ainsi que sur le bâtiment "Georges Couthon". La priorité est également clairement donnée à la réduction des émissions liées aux transports, avec la mise en place du Plan de Déplacement de l'Administration et le développement du télétravail ou encore avec la formation des agents à l'éco-conduite et à l'achat durable.

Une expérience réussie de collègue haute qualité environnementale :

C'est un des projets phare de la lutte contre le changement climatique. La reconstruction du collège Anna Garcin-Mayade à Pontgibaud a été réalisée selon les normes de haute qualité environnementale (HQE). Cet établissement, inauguré à la rentrée 2010, est chauffé par géothermie, il dispose de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire des logements de fonction et de récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts.

Transports et mobilité durables :

Avec sa politique dans le domaine des transports et de la mobilité, le Conseil général est un des grands acteurs du territoire pouvant contribuer à une approche "développement durable" des déplacements. La collectivité incite ainsi les habitants à réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant le recours aux transports en commun, notamment grâce à la tarification unique à 2 € mise en place au 1^{er} septembre 2011.

De même, le covoiturage avait été défini comme une des actions importantes de l'Agenda 21 du Département. Le Conseil général est actuellement en train de rédiger en partenariat avec les Communautés de communes, un schéma directeur du covoiturage et neuf aires de covoiturage ont déjà été labellisées par le Département.

Vers des éco-conditionnalités :

La lutte contre le changement climatique va être prise en compte dans le domaine de la culture et de la vie associative, comme dans celui du sport et de la jeunesse. En effet, le Conseil général travaille actuellement à la mise en place d'éco-conditionnalités et plus précisément sur une charte des manifestations responsables.

Une charte d'éco-conditionnalité des aides au tourisme, qui promeut le tourisme durable, est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2011. Elle stipule notamment que les dossiers d'aides seront examinés en prenant en compte l'implantation du projet et sa bonne adaptation à son environnement, la performance énergétique des bâtiments ainsi que les dispositifs généraux de développement durable.

La maîtrise de l'énergie et de l'étalement urbain :

Le Conseil général développe enfin des politiques dans le domaine de l'habitat et de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt ainsi que de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui participent directement au développement durable. Ces missions jouent en effet un rôle très important dans la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre l'étalement urbain.

La connaissance des émissions de gaz à effet de serre progresse grâce à l'observatoire départemental de l'habitat et des territoires. Les services de l'habitat et de l'énergie travaillent sur la maîtrise des consommations avec, par exemple, un programme de réhabilitation thermique mené dans le cadre du Contrat Local de Développement de Clermont Communauté.

Le Conseil général promeut les énergies renouvelables en soutenant des projets collectifs en bois-énergie, comme les réseaux de chaleur sur la commune d'Ambert ou sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Enfin, il s'efforce de limiter l'étalement urbain qui entraîne, non seulement l'imperméabilisation des terres, mais également, de facto, un développement de l'usage de la voiture et donc une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce but, le Conseil général, associé au Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, a répondu à un appel à projet du comité de massif du Massif central : "Mieux accueillir par de nouvelles formes d'habitat en centre bourg". Six communes sélectionnées mèneront des projets expérimentaux d'aménagement et renouvellement de leur centre bourg afin de les rendre plus attractifs. Cette expérimentation permettra d'identifier les freins que peuvent rencontrer les projets de réaménagement des bourgs et de trouver des solutions qui pourraient être apportées.

1.2. Au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La politique d'éco-conditionnalité du Conseil général va dans le sens d'une meilleure prise en compte des modes de production et de consommation responsables.

Pour exemple, la charte d'éco-conditionnalité des aides au tourisme participe au respect de cette finalité du développement durable dans le sens où elle incite à l'utilisation de produits issus de filières courtes ou encore à la réduction des déchets.

De plus, le Conseil général du Puy-de-Dôme a élaboré depuis 2011 une politique agricole départementale durable. Dans ce cadre, il promeut des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, favorise les circuits courts de commercialisation et les productions locales de qualité, encourage une gestion optimisée des espaces agricoles et soutient l'autonomie des exploitations agricoles pour contribuer à leur viabilité économique.

Le Conseil général participe également au développement des filières durables, par exemple en soutenant les filières chanvre ou bois ou encore en favorisant l'implantation d'une société produisant un isolant thermique écologique (société SPOC).

Enfin, la collectivité départementale intègre dans ses objectifs la réduction des déchets produits et leur valorisation par l'amélioration des filières du tri et de recyclage et par la sensibilisation à la réduction des déchets produits à la source par tous les publics. Un Plan départemental de prévention des déchets a en effet été élaboré par les services du département en 2011. L'Assemblée départementale a également décidé d'engager la révision de son Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

1.3. Au regard de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La préservation de la biodiversité, un engagement fort du Conseil général :

Les services de l'environnement, de l'aménagement et du développement des territoires répondent exactement à cette finalité de préservation de la biodiversité, en améliorant la connaissance de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi en travaillant sur la maîtrise des pressions sur les milieux, ainsi que sur la préservation de la nature ordinaire et du capital paysager. Le Conseil général gère en effet les sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) en partenariat avec les Communautés de communes ainsi que des forêts.

Il travaille également en faveur de la préservation de la ressource en eau. Il accompagne la mise en œuvre de contrats de rivière, de contrats territoriaux et de contrats de restauration des zones humides. Il participe à la mise en œuvre de plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

De même, la mission agriculture, forêt, bois et développement rural participe à la préservation de la biodiversité avec une politique forestière en faveur de la gestion durable des forêts.

Une voirie durable :

Le volet interne de l'Agenda 21 met en avant l'objectif suivant : concilier techniques routières et développement durable. Cela passe par l'amélioration de l'impact environnemental de la politique de viabilité hivernale par la préservation de la biodiversité (expérimentation du fauchage raisonné, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, économie des ressources naturelles). Le Conseil général s'illustre par ailleurs dans des chantiers écologiques comme celui de La Tour-d'Auvergne où la modification du tracé de la RD n° 203 s'est accompagné de travaux pour limiter l'impact sur les milieux naturels.

Les services des routes prennent en compte les secteurs naturels fragiles avec par exemple, la réalisation de voies vertes autour du lac Chambon. Par ailleurs, ils travaillent sur la maîtrise des rejets et des nuisances avec, par exemple, l'optimisation de la consommation de sel ou encore la couverture des 55 stocks de sel du département.

Dossier de candidature au patrimoine mondial UNESCO, "Le Panoramique des Dômes" : deux projets exemplaires :

Le dossier de candidature pour faire reconnaître la Chaîne des Puys et la faille de la Limagne au Patrimoine mondial de l'UNESCO répond globalement aux finalités du développement durable et tout particulièrement à celle de préservation de la biodiversité. Cette candidature permet en effet une réflexion sur la richesse naturelle du département, elle marque la volonté de protection de ces ressources, elle confirme également la volonté de préservation et de valorisation du capital paysager du territoire.

Il faut également citer le "Panoramique des Dômes" comme un projet exemplaire dans le domaine environnemental et répondant aux finalités du développement durable. Cet équipement, qui doit être inauguré en juin 2012, va faire disparaître les véhicules à moteur de ce Grand Site de France. Mais, au-delà du train à crémaillère lui-même qui fonctionne à l'électricité partiellement autoproduite, c'est l'ensemble du projet qui répond aux exigences de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, ainsi qu'aux modes de production et de consommation responsables. En effet, la majeure partie du tracé du train est réalisée sur l'emprise de l'ancienne route, les défrichements ont été limités au strict nécessaire et réalisés hors périodes de nidification d'oiseaux. Sur ce site classé, les entreprises respectent les zones de protection (ZNIEFF et Natura 2000). Le chantier s'est astreint à limiter les nuisances sonores et visuelles et à réduire la circulation des camions et engins au minimum. Une attention particulière a été portée à la récupération et à la gestion des déchets.

Les bâtiments du site ont été construits selon les normes HQE avec des matériaux locaux (pierres de lave, structure et bardage en bois, toitures végétales etc.) Ils sont de conception passive avec une architecture bioclimatique et bénéficient d'équipements de production d'énergie et d'émission très performants (production de chaud et de froid par pompes à chaleur) ainsi que de points de récupération des eaux de pluies pour l'alimentation, notamment des sanitaires.

1.4. Au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires

La connaissance du phénomène de précarité, l'accompagnement des personnes en difficulté ainsi que la réduction des discriminations et inégalités sont autant de missions au cœur de l'action publique du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Une meilleure connaissance des phénomènes de précarité :

Pour mettre en œuvre ses orientations politiques, le Conseil général a élaboré plusieurs schémas recouvrant le domaine du social : schéma gérontologique ; schéma enfance ; Programme Départemental d'Insertion ; Charte de l'habitat ; Plan Départemental d'Aide pour le Logement des Personnes Défavorisées ; schéma d'accueil des gens du voyage.

Ces documents sont riches en informations sur la précarité et la grande pauvreté. Par exemple, le schéma gérontologique du département du Puy-de-Dôme sur la période 2009-2013 fournit des données sur la précarité des personnes âgées, notamment au travers du nombre de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire de minimum vieillesse. De même, le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et de lutte contre les exclusions 2010-2012 donne une vision chiffrée du chômage et de la pauvreté sur le territoire ; première étape pour tenter de réduire le phénomène de précarité.

La réduction des inégalités vis-à-vis des personnes handicapées :

Dans son volet interne, l'Agenda 21 du Conseil général propose de conditionner les aides à la prise en compte de l'accessibilité dans l'ensemble des projets d'aménagement d'urbanisme avec pour objectif d'encourager la réduction des discriminations et des inégalités vis-à-vis des personnes à mobilité réduite et de renforcer ainsi la cohésion sociale. La réduction des inégalités vis-à-vis des personnes handicapées est une des préoccupations majeures de la collectivité.

Le Conseil général a ainsi mené en 2010 une politique d'amélioration de l'accueil à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) avec un élargissement des horaires d'ouverture, la formation des agents d'accueil aux différents handicaps, une meilleure accessibilité des lieux, physique et virtuelle, mais aussi l'amélioration des délais d'instruction des dossiers.

Cette question est également prégnante dans les politiques publiques d'éducation. La collectivité départementale travaille à la mise en accessibilité des collèges publics du département. C'est d'ailleurs, là encore, un des enjeux du volet territorial de l'Agenda 21. Un diagnostic a été réalisé sur les établissements, à la suite duquel un plan pluriannuel de mise en accessibilité des collèges public a été adopté par l'Assemblée départementale en juin 2011.

Enfin, la charte d'éco-conditionnalité des aides au tourisme impose à tous les porteurs de projet l'obtention du label "Tourisme et Handicap".

La solidarité entre les hommes et les territoires :

Une des meilleures illustrations de cette solidarité entre les hommes et les territoires est peut-être la mission "Transports et mobilité" du Conseil général. D'une part, le Bus des montagnes, mais aussi le développement du transport à la demande rompent l'isolement des territoires ruraux. D'autre part, pour les personnes de plus de 60 ans, les bénéficiaires du rSa socle et les jeunes de moins de 26 ans suivis par une mission locale bénéficient du chéquier MobiPlus leur permettant d'emprunter les transports en commun du département (Transdôme, Bus des montagnes) et les taxis partenaires de l'opération.

Mais cette double préoccupation transparait également dans la politique de l'éducation.

Le Conseil général développe ainsi des aides à la scolarité avec la quasi-gratuité des repas et de la pension des collégiens issus de milieux modestes ou encore l'aide à la licence sportive des collégiens boursiers. Elle lutte également contre les inégalités d'équipement entre les territoires par l'attribution d'aides aux déplacements sportifs et pédagogiques des collégiens visant à rendre accessible à tous les piscines et les activités culturelles.

Par ailleurs, la collectivité se soucie d'avoir une offre d'équipement mieux répartie sur l'ensemble du territoire, par exemple, en participant au financement d'un centre d'action médico-sociale précoce à Brioude afin d'offrir une réponse de proximité aux habitants du sud du département en terme de dépistage et de prise en charge du handicap du jeune enfant.

La prise en compte des solidarités territoriales est également présente dans la culture avec des partenariats menés entre équipements culturels : entre le Musée de la Céramique de Lezoux et d'une part, celui de la Coutellerie à Thiers et d'autre part, celui de la Batellerie à Pont-du-Château.

Enfin, le Conseil général souhaite réduire les trois fossés numériques : générationnel, territorial et social et développer l'utilisation des nouvelles technologies. Pour cela, il propose par exemple, aux communes d'adhérer au site Web 63. L'objectif est de leur offrir un site simple d'utilisation qui leur permettra de communiquer avec leurs citoyens, de présenter leurs atouts et de développer des e-procédures.

La lutte contre les discriminations et l'aide aux populations spécifiques :

La politique volontariste du Conseil général se concrétise par des aides à la scolarisation des élèves handicapés et le soutien aux établissements en Zone ou Réseau d'Education Prioritaire. Elle se caractérise également par l'aide attribuée aux collèges regroupés au sein du réseau "élèves du voyage" ou par le soutien financier aux deux réseaux de collèges ruraux pour le financement des transports liés à des regroupements de cours ou à des actions pédagogiques communes.

Le Conseil général cible certaines populations dans sa lutte contre la précarité, c'est le cas des jeunes en difficulté pour lesquels il propose une politique d'insertion spécifique avec le fonds d'aide aux jeunes et la Bourse Autonomie.

Il travaille également sur l'accompagnement des non-sédentaires. Il a mis en place un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et participe avec l'Etat à la gestion des aires d'accueil pour les voyageurs. Les objectifs du schéma en matière de création d'aires d'accueil ont été atteints : 21 aires (soit 446 places de caravanes) sont ouvertes sur 23 prévues, une 22^{ème} le sera à la fin 2011.

Au sein de la collectivité départementale, la réduction des discriminations passe également par la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics. C'est une des grandes actions préconisées par le volet interne de l'Agenda 21.

1.5. Au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

L'amélioration de l'accès à l'emploi :

Le Conseil général est le chef de file de la politique sociale sur le territoire départemental. Il accompagne au retour à l'emploi et à des conditions de vie décentes. Ces politiques œuvrent en faveur de l'épanouissement humain.

Ainsi, le Conseil général améliore l'accès à l'emploi en développant un partenariat avec les acteurs de l'insertion et en accompagnant les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (rSa) dans une dynamique de remobilisation vers l'emploi.

Par ailleurs, le volet interne de l'Agenda 21 préconise le développement, dans les marchés passés par la collectivité, de clauses sociales permettant l'insertion des personnes en situation de handicap. Il conseille également de maintenir les marchés d'entretien d'espaces verts en marchés réservés aux personnes handicapées ou en difficulté. Autant de mesures qui visent un objectif global d'amélioration de l'accès à l'emploi.

L'accompagnement à l'accès au logement :

Le Conseil général a mis en place un plan départemental d'accès au logement pour les personnes défavorisées. En s'appuyant sur son réseau institutionnel et associatif, il soutient les parcours résidentiels des personnes en difficulté, à chacune de ses étapes (de l'hébergement provisoire au logement pérenne). Il finance notamment l'accompagnement social pour une meilleure appropriation du logement et facilite par ses interventions, notamment avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL) l'accès et le maintien dans l'habitation.

Plus spécifiquement, la collectivité œuvre en faveur de l'amélioration de l'accès et des conditions de logement pour les personnes âgées ou dépendantes. Elle soutient financièrement l'aide à l'aménagement de l'habitat au travers de son soutien au PACT-ARIM et des aides directes accordées aux propriétaires occupants par le biais de prêts ou de subventions.

Le développement d'une offre d'équipements répondant aux besoins essentiels de la population :

Cette offre d'équipements concerne l'ensemble de la population, des collégiens aux personnes âgées.

Dans les collèges, la collectivité investit dans des opérations de réparation, d'extension et d'équipement. L'Assemblée départementale a ainsi adopté son nouveau plan pluriannuel d'investissement dans les collèges publics sur la période 2010-2015. Il vise à la mise en place d'un service public de qualité répondant aux enjeux d'un aménagement équilibré du territoire ainsi qu'au développement d'une offre éducative de qualité en proposant les meilleures conditions de vie et de travail possibles.

Le programme de travaux s'accompagne d'une remise à niveau global de l'équipement matériel, informatique et pédagogique des collèges. A ce titre, le déploiement des ENT (Environnement Numérique de Travail) arrive à son terme.

Mais la collectivité départementale participe également à l'amélioration de la qualité des services à la population pour les personnes âgées, par exemple, par le biais de l'aide à la modernisation et à la création des établissements pour les personnes âgées, habilités à l'aide sociale. C'est aussi dans ce sens que, reprenant les objectifs du schéma gérontologique et le travail réalisé sur le terrain, l'Agenda 21, dans son volet territorial, cible comme enjeu : "favoriser le maintien à domicile et développer les modes alternatifs à l'hébergement en établissement".

Enfin, cette offre concerne également le domaine virtuel : en 2011, la collectivité a élaboré avec la région en effet, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (STDAN) avec l'objectif de couvrir 70 % du territoire en fibre optique d'ici à 2025. Ce schéma vise à améliorer les infrastructures numériques afin de faire progresser les usages existants et d'en proposer de nouveaux. L'amélioration des réseaux numériques permettra en effet d'avoir accès à la télévision haute définition ou de développer de nouveaux services dans le domaine de l'e-santé et de la formation à distance.

L'accès à la culture et à la connaissance :

Grâce à ses différents équipements culturels, le Conseil général travaille en direction de l'amélioration de l'accès pour tous à la connaissance et à la culture. Cela passe par l'accroissement des collections des Archives départementales, les actions culturelles de la Médiathèque Départementale ou encore l'organisation d'expositions et de manifestations au Musée départemental de la céramique à Lezoux. Mais il faut également mettre en avant le soutien aux recherches archéologiques (aide aux fouilles sur le sanctuaire gaulois de Corent) et à leur mise en valeur (restauration du temple de Mercure et aménagement du Chalet de l'Observatoire au sommet du puy de Dôme en prévision de la mise en service du "Panoramique des Dômes").

De plus, par l'organisation d'événements comme le "Printemps des Bébé", "Brindilles", "les Automnales", "Par Monts et par Dôme", le Conseil général propose à l'ensemble de sa population départementale une offre culturelle particulièrement riche.

Le Conseil général a également mis en place un schéma départemental de développement de la lecture publique. Celui-ci a notamment pour objectifs de continuer à inciter au développement des lieux de lecture ouverts et gratuits et de poursuivre le maillage du territoire en équipements à vocation territoriale. Il met également en avant la volonté du Conseil général d'accompagner la mutation des pratiques résultant de l'apparition des nouveaux supports numériques (tablettes numériques, liseuses...).

2. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable

2.1. L'organisation du pilotage

Selon le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, le pilotage d'un projet doit permettre d'assurer la cohérence et la complémentarité dans le temps et l'espace entre les différentes politiques et les projets menés sur le territoire. Il suppose une organisation interne spécifique, avec un portage politique et technique fort et la diffusion d'une culture du développement durable au sein de toute la collectivité. L'adhésion des agents au projet est primordiale.

L'élaboration de l'Agenda 21 du Conseil général du Puy-de-Dôme avait été conçu de manière à répondre à ces impératifs. Le pilotage avait initialement été défini de la manière suivante :

Le portage politique était assuré par le Président du Conseil général, membre du comité de pilotage. Le comité de pilotage, présidé par le Conseiller général délégué auprès du Président pour l'Agenda 21 Éric Gold, était composé de Conseillers généraux, du Directeur de Cabinet et de la Direction générale, avec pour rôles principaux la définition des grandes orientations de l'Agenda 21. Le comité technique était composé d'une quinzaine de personnes représentant l'ensemble des directions, Direction générale des services et Cabinet inclus. Il avait pour rôle principal de faire des propositions au comité de pilotage sur la mise en œuvre concrète du développement durable dans les projets du Département, de rendre opérationnelles les décisions prises par le comité de pilotage et de diffuser la démarche dans les directions et les services. La mission Agenda 21 assurait le portage administratif du projet.

Avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 et le développement d'autres missions de développement durable, le pilotage a évolué.

Aujourd'hui, le portage politique est assuré par la Vice-Présidente en charge du développement numérique, de l'Agenda 21 et du Plan Climat-Energie, Dominique Giron. Le comité technique, qui se réunit une fois par mois, permet de diffuser des informations auprès des agents, mais aussi de faire remonter les informations, les initiatives, les difficultés rencontrées par les groupes de travail. Il est également force de proposition. Les quatre groupes de travail mettent en œuvre leurs objectifs.

La mission Agenda 21 réalise la conduite du projet, travaille en transversalité avec les directions, anime le comité technique. Elle est placée au sein du Secrétariat général sous l'autorité de la Directrice générale des services.

Les agents ont été fortement impliqués dans le projet. Des séances de sensibilisation ont été organisées pour eux, 400 agents y ont participé et une cinquantaine d'entre eux se sont inscrits pour participer à l'élaboration du plan d'actions du volet interne de l'Agenda 21.

Un état des lieux de chaque service a été réalisé par les référents Agenda 21. Le rôle de ces derniers a été très important, ils ont permis de diffuser l'information auprès de leurs collègues et de faire remonter les bonnes pratiques, comme les pistes d'amélioration possibles.

Enfin, à la suite de la rédaction du plan d'actions, des opérations de communication ont été mises en place sur le site Intranet de la collectivité, mais également par le biais d'un document papier : le guide éco-agent.

L'élaboration du Plan Climat-Énergie Territorial de la collectivité devrait emprunter le même processus de sensibilisation et d'implication des agents comme des élus. Une partie des agents a déjà été mobilisée pour la récolte des données nécessaires à la réalisation de l'"Opération 10 :10".

2.2 La participation des acteurs et de la population

L'ensemble de l'élaboration de l'Agenda 21 a été marqué par le sceau de la concertation avec le territoire. En effet, la toute première étape de la démarche a été, de janvier à septembre 2008, la consultation de différents publics, consultation pendant laquelle les perceptions et les attentes en termes de développement durable des particuliers, des associations, des institutionnels et des agents du Conseil général ont été recueillies. Pour cela, un questionnaire a été envoyé à la population par le biais du magazine départemental "Puy-de-Dôme en mouvement" ainsi que dans toutes les mairies du département.

Un courrier a également été adressé à toutes les associations puydômoises subventionnées par le Conseil général et des rencontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels : Conseil régional, services de l'Etat, Parcs naturels régionaux...

Suite à l'élaboration de l'état des lieux, la collectivité a organisé une concertation publique de mars à juin 2009. Sept réunions territorialisées ont été organisées afin d'ouvrir un dialogue entre les acteurs du territoire, la population et le Conseil général. Après une présentation des enjeux et des objectifs stratégiques, les participants étaient invités à discuter des orientations et à proposer des actions nécessaires à la mise en œuvre de ces enjeux. Chaque réunion a réuni 50 à 80 participants.

400 propositions d'actions issues de cette concertation publique, mais également des différentes rencontres avec les élus et les agents ont été comptabilisées.

L'élaboration du volet territorial du PCET va comprendre également une concertation avec la population et les acteurs du territoire.

Mais, plus généralement, la collectivité départementale a une grande habitude de concertation avec les acteurs du territoire. Elle le fait à l'occasion de la rédaction de ses schémas (schéma gérontologique, programme départemental de l'insertion et de lutte contre les exclusions, etc.) Elle en tient également compte dans le cadre de ses grands projets comme "le Panoramique des Dômes" ou la candidature de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.

2.3. La transversalité de la démarche

L'ensemble de la politique "développement durable" de la collectivité est pensé en transversalité. Le comité technique Agenda 21 regroupe en effet des agents des différentes directions de la collectivité. Les quatre groupes de travail : "Stratégie, pilotage", "Evaluation" ; "Communication, formation, sensibilisation" ; "Plan climat-énergie et éco-conditionnalités" sont aussi construits de manière transversale.

Mais d'autres missions sont également élaborées en transversalité, c'est le cas de la segmentation stratégique, de la dématérialisation, du schéma directeur des systèmes d'information ou de l'évaluation des politiques publiques.

2.4. Un dispositif d'évaluation

L'Assemblée départementale a pris deux délibérations concernant l'état d'avancement des actions du volet interne de l'Agenda 21 (14 décembre 2010) et de son volet territorial (19 avril 2011). L'évaluation de l'Agenda 21 a permis de dresser un bilan qualitatif des actions et de fixer des objectifs pour 2011.

Plus généralement, la collectivité développe une culture de l'évaluation de ses politiques depuis janvier 2009. Les évaluations sont réalisées par un groupe d'évaluateurs internes composé d'une dizaine de cadres volontaires des différentes directions (auxquels s'ajoutent ponctuellement des stagiaires). La première évaluation a été menée sur le Fonds de Solidarité au Logement de juillet 2009 à janvier 2010 avec un premier comité de suivi en février 2011. De mars 2010 à septembre 2010, s'est déroulée l'évaluation des aides économiques. Les dispositifs d'action sociale en faveur de la jeunesse sont actuellement en cours d'évaluation.

2.5. Une dynamique d'amélioration continue

Selon le cadre de référence, une dynamique d'amélioration continue passe par un diagnostic de la situation initiale et la fixation d'objectifs clairs. C'est l'expression d'une vision prospective du territoire.

Une des premières étapes de l'élaboration de l'Agenda 21 du Conseil général du Puy-de-Dôme a été un diagnostic du territoire réalisé à partir d'octobre 2008 par le cabinet Adret et territoires. Cet état des lieux est issu de l'analyse complète des études existantes et des données disponibles. Il a permis à la collectivité de disposer d'une vision globale des atouts et des faiblesses du territoire au regard du développement durable. Le document produit par le cabinet d'études s'articule autour de 24 fiches thématiques. Un diagnostic des politiques publiques a ensuite été effectué toujours au regard des principes du développement durable.

A partir de cette situation initiale, des marges de progrès ont été identifiées et des orientations ont été proposées. Le plan d'actions interne et externe de l'Agenda 21 de la collectivité prend en compte ces orientations.

Par ailleurs, le Conseil général a élaboré son Agenda 21 dans le respect de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013. Le Conseil Général du Puy-de-Dôme veille également à respecter les normes AFAC 1000NR territoires dans chaque étape de la réalisation de son Agenda 21, c'est-à-dire dans l'élaboration et la mise en place des actions internes et des actions sur le territoire mais également pendant l'élaboration de la stratégie.

La stratégie de l'Agenda 21 est actuellement en cours de rédaction, elle va permettre de demander une labellisation au Ministère de l'écologie du développement durable, des transports et du logement en mai prochain. Depuis 2007, presque deux cent territoires ont été reconnus "Agenda 21 local France" par le ministère. C'est une reconnaissance nationale valable 3 ans et les résultats sont communiqués sur le site Internet ministériel. Cette reconnaissance permettra de valider la qualité du travail autour de l'Agenda 21, cela constituera une reconnaissance des efforts fournis par les équipes et un encouragement à poursuivre. Enfin, cette labellisation permettra de bénéficier des recommandations des experts.

La stratégie d'amélioration continue sera également au cœur de l'élaboration des Plans Climat-Énergie Territoriaux successifs de la collectivité. En effet, le travail de collecte des données pour l'élaboration du premier PCET en 2012 aura aussi pour objectif de préparer les PCET suivants. Il visera à mettre en place des outils au sein de la collectivité permettant d'obtenir plus facilement des données de plus en plus précises et d'affiner ainsi progressivement le bilan des émissions de gaz à effet de serre.